



SAISON SPORTIVE 2016/2017

Objet : Les informations importantes à retenir pour la Saison Prochaine

Vie Sportive, le 11 juillet 2016,

Liste de diffusion : Ligues, Comités, Clubs, Site Fédéral

Le Secteur de la Vie Sportive a mené de grands travaux au sein des Compétitions Fédérales, ceux-ci vont s'appliquer dès cette rentrée 2016.

Bonne Lecture et Bonne Vacances

REGLEMENT GENERAL DES COMPETITIONS

- 1- Les tableaux « Poussin » des compétitions se disputent en volants plastique ou plumes au choix des deux joueurs (paires). En cas de désaccord, le volant en plumes est prioritaire.
- 2- Tableaux par catégorie d'âge
 - a. Les tableaux Seniors des tournois ne peuvent être ouverts qu'à partir de la catégorie d'âge Minime.
 - b. En compétitions Vétérans, un joueur ne peut pas participer à un tableau d'une catégorie plus âgée. Par exemple, un V1 ne peut pas disputer un tableau V2, toutefois un V5 peut disputer un tableau V4 ou plus jeune.

CLASSEMENT

- 1- **Dans le cas de matchs transgenres (PromoBad et ParaBadminton exclusivement) :** les points sont attribués à la discipline du vainqueur. Exemple : une paire double dame gagne une paire double mixte. Les points seront affectés dans la discipline double dame des joueuses victorieuses.
- 2- **Classification des séries P :** les catégories P1, P2 et P3 sont rebaptisées P10, P11 et P12.
- 3- **Suppression de l'affichage de la cote FFBaD pour les poussins :** le classement hebdomadaire ne laisse apparaître que l'affichage du rang et des matchs et pas le CPPH des catégories inférieures à benjamin.
- 4- **Cohérence de classement entre disciplines :** Le classement d'un joueur dans une discipline ne peut jamais être inférieur de plus de deux séries à son meilleur classement, toutes disciplines confondues. Dans le cas contraire, le joueur sera classé, pour ses plus

mauvaises disciplines, dans la série inférieure à son meilleur classement. Par exemple, un joueur N3 en simple ne pourra pas être inférieur à R5 en double et mixte (s'il n'a aucun match dans ces disciplines, son classement sera donc R5 par défaut).

- 5- **Spécificité de la descente** : passage de 5 à 3 ans (nombre d'années ou le classement est maintenu en cas d'inactivité).
- 6- **Nombre de résultats pris en compte** : passage de 8 à 6 résultats

REFORME TERRITORIALE ET CHAMPIONNAT DE FRANCE INTERCLUBS

Le contexte

La réforme territoriale a un impact sur le championnat de France interclubs avec le passage de 21 à 12 ligues métropolitaines. Il est proposé d'organiser le système de montée/descente en Nationale 3 ainsi :

- 1- Les cinquièmes et sixièmes de chaque poule de N3 descendent en interclubs régional,
- 2- Les deux premières équipes de région montent. En cas d'impossibilité réglementaire de montée, la place est proposée uniquement à l'équipe arrivée troisième du championnat régional, à condition que ce soit l'équipe 1 du club.

Extrait du Règlement de la compétition

5.1. Obligations

La commission chargée de l'interclubs vérifiera à compter du 1er février les informations sur Poona. Pour les entraîneurs salariés, elle interrogera les clubs et se réservera le droit de demander des documents complémentaires pour vérifier leur statut.

6.1.3. Report d'application de l'article d'une saison supplémentaire en raison d'un développement informatique des contrôles non encore opérationnel :

Au moins 50 % de joueurs figurant sur la feuille de composition d'équipe devront être licenciés dans le club depuis au moins :

- - 2 saisons pleines pour la saison 2017/2018 ;
- - 3 saisons pleines à partir de la saison 2018/2019.

7. Qualifications des Joueurs

Rappel : les joueurs de catégorie 2 ou 3 devront avoir envoyé les documents nécessaires conformément à l'article 4.2 du Statut des joueurs étrangers.

- soit de n'être plus engagé sur une compétition internationale au plus tard lors de la réunion des responsables d'équipe de cette compétition
- **et que, en tableau de simple**, cette élimination ne soit pas la conséquence d'un forfait (volontaire ou involontaire) ou un abandon.

Dans le cas d'un forfait (volontaire ou involontaire) ou d'un abandon sur un match de double, la CFC prendra position en fonction des données auxquelles elle aura accès.

7.1.1 Précision de l'égalité possible

- doit avoir une valeur globale égale ou plus grande (selon l'article 8)

8. Estimation de la Valeur de l'Equipe d'un Club ~~ou d'une Paire de Double~~

Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe et seulement d'une équipe.

MUTATIONS

Le fait pour un licencié de changer de club, c'est-à-dire de prendre une licence dans un club autre que celui dans lequel il était précédemment licencié en France, ou pour une personne physique de n'avoir pas été licenciée en France la saison précédente mais d'avoir évolué à l'étranger, est qualifié de « mutation ».

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES 2017

Le contexte

Il est proposé d'élargir le nombre de participants au championnat de France Jeunes dès la saison prochaine, afin d'accroître la concurrence et de faire progresser les meilleurs d'entre eux. En outre, avec la réforme territoriale, il est nécessaire de rendre leur importance aux championnats régionaux Jeunes et de qualifier les champions régionaux au championnat de France, avec une constitution de paires de même ligue exclusivement pour les Benjamins et Minimes, et de ligues éventuellement différentes pour les Cadets et Juniors.

Extrait du Règlement de la compétition

3.3. Catégorie d'âge

3.3.1. Les joueurs peuvent participer au championnat dans leur catégorie d'âge, ou dans une catégorie d'âge ~~immédiatement~~ supérieure à condition que les critères de qualification le leur permettent. Dans ce cas, le joueur devra s'inscrire dans la même catégorie pour toutes les disciplines.

3.4. Critères de qualification

3.4.1. Pour les joueurs des catégories benjamin, minime et cadet :

- 17 champions régionaux dans tous les tableaux ;
- 1 vice-champion régional de la ligue d'accueil dans tous les tableaux ;
- 5 qualifiés au classement final TNJ ;
- 1 invitation DTN facultative ;
- Les joueurs (ou paires) les mieux classés au CPPH à la date précisée dans l'annexe 4.2.A1 du présent règlement et non qualifiés par les critères précédents jusqu'à parvenir à 44 qualifiés dans les tableaux de simples et à 28 paires qualifiées dans les tableaux de doubles ;

Les champions et vice-champions régionaux doivent être issus d'un championnat régional régulier, c'est-à-dire dont les tableaux ont été autorisés et se sont réellement déroulés. Un tableau annulé par manque de participants ou comprenant moins de 3 joueurs/paires ne pourra donc pas proposer de champions et vice-champions régionaux.

3.4.2. Pour les joueurs de la catégorie Junior :

- 17 champions régionaux dans tous les tableaux
- 1 vice-champion régional de la ligue d'accueil dans tous les tableaux
- 1 invitation DTN facultative
- Les joueurs (ou paires) les mieux classés au CPPH à la date précisée dans l'annexe 4.2.A1 du présent règlement et non qualifiés par les critères précédents jusqu'à parvenir à 44 qualifiés dans les tableaux de simples et à 28 paires qualifiées dans les tableaux de doubles.

3.4.3. Constitution des paires de doubles

a) Champions et vice-champions régionaux :

Quel que soit la catégorie, les paires de doubles championnes et vice-championnes régionales se doivent appartenir à la même ligue.

b) Pour les catégories benjamin et minime :

Conformément au schéma national d'entraînement, les paires de doubles sélectionnables selon les autres critères de qualification doivent être exclusivement constituées de joueurs ou joueuses de la même ligue.

c) Pour les catégories cadet et junior :

Les paires de doubles sélectionnables selon les autres critères de qualification peuvent être constituées de joueurs ou joueuses de deux ligues différentes.

3.4.5. Départage des joueurs (ou paires) en cas d'égalité

a) au classement TNJ : application du règlement du Trophée National Jeune

b) au CPPH : c'est le joueur ou la paire le (ou la) plus jeune qui est qualifié(e) ;

4.1. Délais d'inscriptions

Les inscriptions et leurs règlements financiers doivent parvenir au siège fédéral par chèque joint au courrier dans les délais requis ou se faire en ligne si le dispositif est mis en place par la fédération.

4.2. Contenu des inscriptions

Les inscriptions sont à effectuer par le club concerné.

4.3. Droits d'inscription

Ces droits sont à verser à la Fédération par le club concerné.

Après diffusion de la liste définitive des joueurs qualifiés, c'est le versement de ces droits, sous un délai de 7 jours, qui valide définitivement ces inscriptions.

5.1. Tableaux

5.1.1. Joueurs exemptés de qualifications :

- Simple Messieurs (28 qualifiés directs sur un tableau de 32) ;
- Simple Dames (28 qualifiées directes sur un tableau de 32) ;
- Double Messieurs (12 paires qualifiées directes sur un tableau de 16) ;
- Double Dames (12 paires qualifiées directes sur un tableau de 16) ;
- Double Mixte (12 paires qualifiées directes sur un tableau de 16) ;

5.1.2. Joueurs sélectionnés pour les qualifications :

- Simple Messieurs : 16 places – 4 qualifiés ;
- Simple Dames : 16 places – 4 qualifiées ;
- Double Messieurs : 16 places – 4 paires qualifiées ;
- Double Dames : 16 places – 4 paires qualifiées ;
- Double Mixte : 16 places – 4 paires qualifiées.

5.1.3. La place attribuée dans chacun de ces tableaux est basée sur le CPPH à la date précisée dans l'annexe 4.2.A1 du présent règlement.

Mise à disposition d'un Formulaire de déclaration par les ligues des champions régionaux et par la ligue hôte des vice-champions régionaux.

TROPHEE NATIONAL JEUNES

Le contexte

Il est proposé de maintenir les TNJ, mais des ajustements mineurs sont proposés concernant les sélections pour le championnat de France Jeunes.

Extrait du Règlement de la compétition

3.4. Qualification au championnat de France jeunes

- 5 qualifiés au classement final TNJ ;

7. Classements du Circuit par ordre :

- classement au CPPH.
- Nombre de participation en TNJ
- meilleur stade atteint dans l'une des étapes TNJ ;
- joueur ou paire le plus jeune.

En cas de tableaux incomplets, les joueurs exemptés du premier tour et perdant au second tour marqueront les points du classement TNJ correspondants au premier tour.

TROPHEE INTERREGIONAL JEUNES

Le contexte

Il est proposé de maintenir les TIJ, cependant 6 nouvelles zones techniques sont créées au regard de la réforme territoriale.

Zones Géographiques

Les zones géographiques limitant chacun des circuits TIJ sont définies ci-dessous.

Zone Nord : Normandie & Hauts-de-France

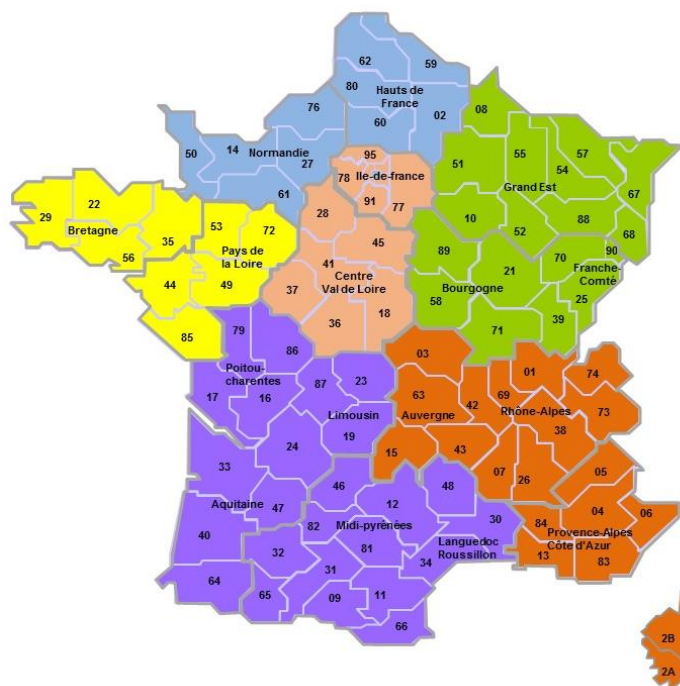
Zone Est : Grand Est – Bourgogne-Franche-Comté

Zone Ouest : Bretagne & Pays de la Loire

Zone Centre : Centre Val de Loire & Ile de France

Zone Sud-Est : Auvergne-Rhône-Alpes – Corse & Provence-Alpes-Côte d'Azur

Zone Sud-Ouest : ALPC (Nouvelle-Aquitaine) – Occitanie



Territoires ultra-marins : Guadeloupe – Martinique - Nouvelle Calédonie - Guyane & Réunion

CHAMPIONNAT DE FRANCE PARABADMINTON

Il est proposé de synchroniser le règlement du championnat de France ParaBadminton avec les règles de classification BWF, afin d'éviter que certains joueurs ne soient identifiés dans deux catégories différentes selon l'instance organisatrice.

TROPHEES ORGANISATEURS DE COMPETITIONS FEDERALES

Supprimée il y a quelques années, il est proposé de rétablir la remise de trophées aux organisateurs de compétitions fédérales.

Des compétitions, pour la saison à venir, sont toujours orphelines, vous pouvez postuler pour les organiser :

- Les Championnats de France Senior : **du 2 au 5 février 2017**
- Les Championnats de France Jeunes : **du 25 au 28 mai 2017**
- Les Championnats de France Vétérans : **du 3 au 5 juin 2017**
- Les Championnats de France des Comités Départementaux : **du 17 au 18 juin 2017**
- Les Championnats de France par Equipe d'Entreprise : **du 24 au 25 juin 2017**

Toutes les informations nécessaires à l'organisation de ce Championnat sont disponibles sur la page ci-dessous, notamment le cahier des charges et le dossier de candidatures :

Pour Tous complément d'information n'hésitez pas à contacter Silvia : **01.49.21.08.90**

<http://www.ffbad.org/competitions/organiser-une-competition/un-championnat-de-france/>

CIRCUIT FFBAD

Le contexte

Le bilan étant largement positif et les organisateurs très intéressés par l'obtention du label fédéral, il est proposé de poursuivre d'une année le dispositif, en procédant à quelques aménagements.

Calendrier 2016/2017

Le Volant Airois	1er et 2 octobre 2016	Aire sur la Lys
Aix Université Club Badminton	22 et 23 octobre 2016	Aix en Provence
ABC Reims	19 et 20 novembre 2016	Reims
Badminton Club de Meylan	21 & 22 janvier 2017	Meylan
Volant des 3 Frontières	04 & 05 mars 2017	Village Neuf & Saint Louis
Étape à pourvoir	A déterminer	A déterminer

Vous pouvez postuler pour organiser la 6^{ème} étape, toutes les informations nécessaires à l'organisation de ce Championnat sont disponibles sur la page ci-dessous, notamment le cahier des charges et le dossier de candidatures :

Pour Tous complément d'information n'hésitez pas à contacter Silvia : **01.49.21.08.90**

<http://www.ffbad.org/competitions/organiser-une-competition/circuit-ffbad/>

Récompenses Circuit FFBaD

Le Bureau Fédéral valide la remise des récompenses du circuit FFBaD de la saison 2016/2017 lors de la dernière étape.

TENUES D'ARBITRE

De nouveaux tarifs sont proposés à compter du 1er janvier 2017 : 24,90 € pour le polo, 29,90 € pour le sweat et 64,90 € pour un pack de 2 polos et un sweat.

[Offre promotionnelle sur le pack à 59,90 € jusqu'au 31 décembre 2016.](#)

CODE DE CONDUITE JOUEURS

Le contexte

Il est acté de modifier le code de conduite des joueurs suite à l'établissement des nouvelles dispositions édictées à l'international par la BWF concernant l'obligation des joueurs de participer à la remise des récompenses.

MODULE AUTORISATIONS

Le contexte

Rendre le module plus simple et plus cohérent

Notice d'utilisation

PREAMBULE : LES NOUVEAUTES

- Possibilité de revenir sur une déclaration d'une compétition sans en refaire une autre.
- Déclaration de tableau et non de catégorie de jeu
- Amélioration de la saisie, meilleure ergonomie
- Possibilité de changer et/ou de supprimer des salles
- Rajouter et/ou supprimer des dates
- Changement de d'état « Dossier à compléter » à « dossier complet » est désormais manuel.

1. DECLARATION D'UNE COMPETITION

Cliquez sur l'onglet **COMPETITION**, c'est ici que vous allez déclarer votre compétition. Tout d'abord, il faut faire une demande d'autorisation en restant sur l'icône « **Demande d'autorisation** ».

Nous allons vous expliquer l'ensemble du processus. Sur le haut de la page, vous avez deux encarts, le premier concerne la saison de la compétition et le deuxième, vous permet de dupliquer une compétition déjà présente. Très utile pour les demandes d'interclubs par exemple.

Saison de votre compétition

Choisissez une saison en adéquation avec la date/saison de votre événement.

* Saison :

Dupliquer une compétition

* Compétition : 

Etape 1.1 : Caractéristiques de la compétition

Sous les encarts, vous allez devoir remplir les champs suivants : Format de compétition, Type de compétition et Mode de pratique.

Caractéristiques de la compétition

* Instance pilote : 94 - Union :

* Format de compétition : Individuel Par équipe

* Type de compétition :

* Mode de pratique : Valide Valide + Parabad Parabad

Le champ « **Instance pilote** » est déduit de votre profil. Ce champ est très important pour la suite car il servira au calcul pour la valorisation de vos tableaux.

Le « **Format de compétition** » et le « **Type de Compétition** » servent à spécifier le tournoi. Il est important de les remplir pour continuer.

Le champ « **Mode de pratique** » est par défaut coché « **Valide** ».

Etape 1.2 : Identification de la compétition

Une fois que vous avez sélectionné le format et le type de compétition, vous passez à l'étape 2. C'est à ce moment que vous allez identifier votre tournoi et les personnes en charge de la compétition.

Identification de la compétition

* Nom de la compétition :

* Lieux / Ville :

Responsables de la compétition

* Responsable compétit° :  Doit être différent des JA déclarés sur la compétition

* Juge-arbitre principal : 

Remarque : Si vous sélectionnez un tournoi PromoBad, vous devez indiquer le SOC et non le Juge-Arbitre principal.

Etape 1.3 : Déclaration du format de la compétition 1.3.1 Cas d'une compétition individuelle

Cliquez sur le type de public voulu et cochez/décochez les catégories souhaitées. Sur cet exemple, nous allons avoir un tournoi avec les tableaux suivants :

- Tableau Poussin (SH et/ou DH)
- Tableau Benjamin (SH et/ou DH)
- Tableau Cadet (SH et/ou DH)

Déclaration des tableaux

Types de tableau / Catégories ciblées

Tableaux jeunes :

Mbad	Pou	Ben	Min	Cad	Jun
------	-----	-----	-----	-----	-----

Tableaux adultes :

Tableaux vétérans :

Disciplines

SH	SD	DH	DD	DX
----	----	----	----	----

Attention, les catégories sélectionnées sont les catégories maximales du tableau ce qui signifie que sur le tableau Cadet, vous pouvez autoriser les catégories inférieures à y participer.

Dans le cas d'un tournoi PromoBad, vous allez disposer de 2 disciplines supplémentaires à savoir « S » et « D ».

Ces disciplines sont destinées au tournoi pratiquant les matchs transgenres (Filles Vs Garçons).

1.3.2 Cas d'une compétition par équipe

Déclaration des divisions

* Nom	Nb Poule	Nb Journée	Nb Equipe	Constitution de la Formule				
				SH	SD	DH	DD	DX

Cliquez-ici pour ajouter une autre ligne ou sur le "+" correspondant pour dupliquer une ligne

Dans le cas d'une compétition par équipe, vous pouvez déclarer vos divisions à savoir le nombre de poule, le nombre de journée, le nombre d'équipe ainsi que la constitution de la formule de jeu.

Nouveauté : Pour les compétitions Interclubs, nous vous avons prévu des champs dans le nommage de la division afin de vous aider et de normaliser les Interclubs.

Attention, la procédure est la même pour les interclubs sauf que vous pouvez déclarer qu'une seule division par demande. Vous pouvez toutefois utiliser la fonction de **duplication** pour créer les autres demandes de divisions.

Etape 1.4 : Déclaration des Niveaux de jeu

Niveaux de jeu ciblés

N			
R	✓ R4	✓ R5	✓ R6
D	✓ D7	✓ D8	✓ D9
P			

Comme pour les déclarations des tableaux, les niveaux de jeu sélectionnés correspondent aux niveaux maxima tolérés dans le tournoi. De plus, vous allez pouvoir dans un second temps lors de l'étape « Complément d'autorisation » déclarer réellement vos tableaux (en cours de développement).

Etape 1.5 : Déclaration des dates des journées

Date des journées de votre compétition

Instructions : Vous devez ici indiquer l'ensemble des dates de votre compétition. Un week-end complet doit donc contenir 2 dates.

Important : La date sera demandée lors de votre import de résultats, tout fichier sans date correspondante sera refusé.

Note : Un interclub ne doit contenir que la date de début de chaque journée. ⚠

En cas d'erreur de saisie, les dates seront modifiables à travers l'onglet "Salles & Journées"

* **Date de la journée :** Format jj-mm-aaaa

C'est ici que vous allez saisir toutes les dates de votre compétition. Poona se basera sur les dates pour valider ou non les résultats.

Attention, pour les tournois en nocturne, pensez à mettre les deux dates celle de la soirée et celle du petit matin.

Etape 1.6 : Validation de la demande

Après avoir validé votre demande d'autorisation, un processus de confirmation se met en place. Celui-ci dépend du niveau de jeu demandé.

- Si votre compétition est de niveau de jeu inférieur à N3, votre ligue dispose de **7** jours pour confirmer la demande, si le délai est dépassé, le logiciel considère que la ligue accepte votre tournoi.
- Si votre compétition est de type PromoBad, votre comité départemental dispose de **7** jours pour confirmer la demande, si le délai est dépassé, le logiciel considère que le comité départemental accepte votre tournoi.
- Si votre compétition contient uniquement des niveaux de jeu supérieur à R4, c'est la fédération qui doit confirmer la demande. Aucun délai n'est mis en place.
- Si votre compétition contient du niveau N et du niveau R, D, P, il faudra une confirmation à la fois de votre ligue (pour les niveaux R à P) et de la fédération (pour le niveau N).

Un mail sera envoyé aux différents interlocuteurs pour leur signaler la saisie d'une nouvelle compétition idem pour la personne qui aura fait la demande.

2. COMPLEMENT D'AUTORISATION

L'onglet « **Complément d'Autorisation** » permet de visualiser l'ensemble de vos dossiers tournoi. Vous pouvez trier vos demandes en fonction des états du dossier.

Nouveauté :

- Tant que votre dossier est en état « **Proposition de date** » ou « **Dossier à compléter** », vous avez la possibilité de modifier toutes les informations concernant la compétition sans avoir besoin d'effectuer une nouvelle demande.

- La modification de certaines données entrainera un changement d'état de votre dossier en « **Proposition de date** » et votre dossier devra repasser par une validation des instances supérieures (Etape 1.6).
- Vous pouvez désormais supprimer et/ou modifier les salles de pratique sans devoir refaire une demande d'autorisation.

Attention, le passage de l'état « Dossier à compléter » à l'état « Dossier Complet » ne se fait plus de manière automatique mais cela est du ressort de l'organisateur désormais.

La validation du Juge-Arbitre ne pourra être fait en amont. Il faut que le dossier soit complet et dans l'état « Dossier Complet » pour que celui-ci puisse donner ses accords sur le Règlement Particulier et sa présence. De plus, désormais les ligues ne pourront plus faire les accords pour les Juges-Arbitres.

3. GESTION DES DEMANDES

L'onglet « **Gestion des demandes** » permet de visualiser l'ensemble des compétitions sur le territoire. Vous pouvez trier vos demandes en fonction des états des dossiers. Seuls les instances Comités / Ligues / FFBaD ont des droits spécifiques pour agir sur les dossiers mais uniquement sur ceux de leur territoire.